

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU l'article L. 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que «Le maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes » ;

VU l'article R. 125-8-2 du Code de l'Environnement ;
VU les articles L. 441-2 et R. 411-9 du Code de la Construction et de Habitation ;
VU l'article 411-1 du Code l'Éducation ;
VU l'article D. 511-36 et suivants du Code l'Éducation ;
VU l'article R. 212-26 du Code de l'Éducation ;
VU l'article R. 6143-4 du Code de la Santé Publique ;
VU les lois n°83-634 et n°84-53 et les décrets n°85-603 et n°95-1017 ;
VU les statuts des différents organismes et établissements ;

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté du 23 septembre 2020 portant désignation de représentants de la Commune est abrogé.

ARTICLE 2

Grégory BERNARD est désigné, en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE).

ARTICLE 3

Nicolas BONNET est désigné, en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION CHARGÉE DE CONCOURIR A LA RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE.

ARTICLE 4

Cyril CINEUX, en tant que titulaire, et **Thomas WEIBEL** en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du collège en matière de transport de la SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Pierre MIQUEL, en tant que titulaire, et **Anne-Laure STANISLAS** en tant que suppléante, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du collège maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voiries ou d'espaces publics de la SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES.

ARTICLE 5

Jérôme GODARD, en tant que titulaire et **Frédéric PILAUD**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

ARTICLE 6

Laetitia BEN SADOK, en tant que titulaire à la « formation dite carrière » et **Pierre SABATIER**, en tant que titulaire à la « formation dite publicité », sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS).

ARTICLE 7

Rémi CHABRILLAT, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration du COMITÉ DE BASSIN LOIRE BRETAGNE.

ARTICLE 8

Rémi CHABRILLAT, en tant que titulaire et **Thomas WEIBEL**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DE SUIVI DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE PUY-LONG.

ARTICLE 9

Rémi CHABRILLAT, en tant que titulaire et **Thomas WEIBEL**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DE SUIVI DE SITE RATTACHÉE AU PÔLE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EXPLOITE PAR LA SOCIETE VERNEA.

ARTICLE 10

Nicolas BONNET et **Yann LEMOIGNE** sont désignés, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRIETE URBAINE.

ARTICLE 11

Manuela FERREIRA DE SOUSA, **Valérie BERNARD** et **Wendy LAFAYE** sont désignées, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration de l'association PUBLIC INFO.

ARTICLE 12

Thomas WEIBEL et **Didier MULLER** sont désignés, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du jury du CONCOURS DES MAISONS FLEURIES.

ARTICLE 13

Pierre MIQUEL est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution d'Auvergne Habitat.

Dominique BRIAT, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale d'Auvergne Habitat.

ARTICLE 14

Dominique BRIAT, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution de l'Agence Clermont Centre de l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social).

Samir EL BAKKALI, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution de l'Agence Clermont Nord de l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social).

ARTICLE 15

Dominique BRIAT est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la Commission d'Attribution et d'Examen des Logements (CAEOL) Sud-Est de ASSEMBLIA.

Magali GALLAIS est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la Commission d'Attribution et d'Examen des Logements (CAEOL) Nord-Centre-Ouest de ASSEMBLIA.

ARTICLE 16

Sylviane TARDIEU, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution du CDC HABITAT SOCIAL.

Odile VIGNAL, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du Comité d'Orientation Stratégique du CDC HABITAT SOCIAL.

ARTICLE 17

Grégory BERNARD, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL).

ARTICLE 18

Sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein des conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires de la Commune selon l'ordre de priorité suivant :

- Cécile AUDET
- Christophe BERTUCAT
- Thomas WEIBEL
- Nicolas BONNET
- Laetitia BEN SADOK
- Christine DULAC ROUGERIE
- Estelle BRUANT
- Sylviane TARDIEU
- Sondès EL HAFIDHI
- Valérie BERNARD
- Anne-Laure STANISLAS

ARTICLE 19

Didier MULLER, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du comité de pilotage de l'INSTITUT DES MÉTIERS.

ARTICLE 20

Cécile AUDET, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration du CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE.

ARTICLE 21

Cécile AUDET, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE) (Université Clermont Auvergne).

ARTICLE 22

Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du Conseil Stratégique et Pédagogique de l'ÉCOLE DOCTORALE DES SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR (Université Clermont Auvergne).

ARTICLE 23

Sylviane TARDIEU, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil de service du CENTRE FLEURA (Centre Français Langue Etrangère et Universitaire en Région Auvergne) (Université Clermont Auvergne).

ARTICLE 24

Jérôme AUSLENDER, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein des instances de la FONDATION POUR LES ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (FERDI).

ARTICLE 25

Isabelle LAVEST, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil de direction du CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION AUX CARRIÈRES DES BIBLIOTHÈQUES, DU LIVRE ET DE LA DOCUMENTATION.

ARTICLE 26

Grégory BERNARD, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution d'aides sociales du fonds Madeleine Simonet de L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND (ENSACF).

ARTICLE 27

Cécile AUDET, en tant que titulaire et **Magali GALLAIS**, en tant que suppléante, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS.

ARTICLE 28

Jérôme AUSLENDER, en tant que titulaire et **Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration du COMITE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (CROUS).

ARTICLE 29

Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil de service du SERVICE DE SANTE UNIVERSITAIRE (SSU).

ARTICLE 30

Isabelle LAVEST, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de la SOCIETE DES AMIS D'HENRI POURRAT.

ARTICLE 31

Isabelle LAVEST, **Dominique BRIAT**, **Anna AUBOIS** et **Christiane JALICON** sont désignées en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de L'ASSOCIATION DES ARTISTES D'AUVERGNE.

ARTICLE 32

Isabelle LAVEST et **Estelle BRUANT** sont désignées, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'ORACLE (Office Régional d'Action Culturelle de Liaisons et d'Échanges).

ARTICLE 33

Manuela FERREIRA DE SOUSA est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association LES AMIS DU RIO.

ARTICLE 34

Estelle BRUANT, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de la FEDERATION FRANÇAISE DES ÉCOLES DE CIRQUE.

ARTICLE 35

Isabelle LAVEST, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale du FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN (FRAC).

ARTICLE 36

Isabelle LAVEST, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein des instances de la FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC).

ARTICLE 37

François-Nicolas L'HARDY, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de DIAGONAL.

ARTICLE 38

Isabelle LAVEST, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'AGENCE DE COOPÉRATION INTERRÉGIONALE (ACIR) – CHEMINS DE COMPOSTELLE.

ARTICLE 39

Isabelle LAVEST, en tant que titulaire, est désignée afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein la COMMISSION RÉGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE.

ARTICLE 40

Christine DULAC ROUGERIE, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES).

ARTICLE 41

Cécile AUDET, en tant que titulaire et **Wendy LAFAYE**, en tant que suppléante, sont désignées afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU PUY-DE-DOME (ADSEA63).

ARTICLE 42

Didier MULLER, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MÉMOIRE DE LA NATION.

ARTICLE 43

Sylviane TARDIEU, en tant que titulaire et **Estelle BRUANT**, en tant que suppléante, sont désignées afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du comité départemental de la MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LES CONDUITES ADDICTIVES (MILDECA).

ARTICLE 44

Sylviane TARDIEU est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration de l'association ESPERANCE 63.

ARTICLE 45

Pierre MIQUEL, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AMIS ET DE PARENTS DE PERSONNES HANDICAPÉES (ADAPEI 63).

ARTICLE 46

Cyril CINEUX, Fatima BISMIR et Peggy DESBOIS sont désignés en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH).

ARTICLE 47

Pierre MIQUEL, en tant que titulaire et **Nicaise JOSEPH**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du COMITÉ LOCAL DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE "FIPHP".

ARTICLE 48

Lucas PEYRE, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil de la vie sociale de l'EHPAD SAINTE-THÉRÈSE.

ARTICLE 49

Valérie BERNARD, Nicaise JOSEPH, Sylviane TARDIEU et Cécile AUDET sont désignées, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein des instances du CENTRE SOCIAL NORD.

ARTICLE 50

Magali GALLAIS, en tant que titulaire et **Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXÉNÉTISME ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE.

ARTICLE 51

Frédéric PILAUD et Magali GALLAIS, en tant que titulaires et **Thomas WEIBEL et Cécile AUDET**, en tant que suppléants, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

ARTICLE 52

Olivier BIANCHI, Jérôme AUSLENDER, Didier MULLER, Anna AUBOIS, Thomas WEIBEL, Pierre SABATIER, Magali GALLAIS et Jean-Pierre BRENAS, sont désignés, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION « AD HOC » POUR LA DÉNOMINATION DE VOIES.

ARTICLE 53

Vincent SOULIGNAC, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE.

ARTICLE 54

Didier MULLER, en tant que titulaire et **Jean-Michel PASCAL**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de QUALIBAT - COMMISSION D'EXAMEN DE QUALIFICATION DU PUY-DE-DÔME.

ARTICLE 55

Didier MULLER est désigné, en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand, en tant que CORRESPONDANT DÉFENSE.

ARTICLE 56

Samir EL BAKKALI, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de RESACOOOP.

ARTICLE 57

Cyril CINEUX, en tant que titulaire, et **Pierre MIQUEL**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein la COMMISSION LOCALE DE TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES.

ARTICLE 58

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le **05 DEC. 2023**

Le Maire,



Olivier BIANCHI

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

- Notifié le **05 DEC. 2023**
- Transmis au représentant de l'Etat le **05 DEC. 2023**
- Publié par mise en ligne le **05 DEC. 2023**